

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 25 janvier 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Blanchet
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Dallier
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monany



Délibération n° 04-04 du 25 janvier 2024

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'APPEL À PROJETS « PETITE ENFANCE ET INSERTION » (2024-2026) ET CONVENTIONS DE SUBVENTIONNEMENT DÉPARTEMENTAL EN FONCTIONNEMENT RELATIVES AUX ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'ACCUEIL D'ENFANTS DE MOINS DE SIX ANS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération n°2018-XII-64 du 20 décembre 2018 relative au budget primitif pour l'exercice 2019,

Vu la délibération n°2022-XII-43 du 15 décembre 2022 relative au budget primitif pour l'exercice 2023,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2023-VI-11 du 8 juin 2023 relative au budget supplémentaire pour l'exercice 2023,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE, pour l'année 2024, au titre de l'Appel à projets « Petite enfance et insertion » (2024-2026) les subventions de fonctionnement suivantes :

- 45 000 euros à AGAPI SSD pour l'EAJE « Plume » à Livry-Gargan
- 15 000 euros à Une nouvelle Idée de la crèche@Noisy-le-sec/Bondy pour l'EAJE « Le jardin de Clémentine » à Noisy-le-Sec
- 36 250 euros à ASMAE pour l'EAJE « L'île aux enfants » à Bobigny
- 12 500 euros à AGGCS pour l'EAJE « du Pré Gentil » à Rosny-sous-Bois
- 32 500 euros à AGGCS pour l'EAJE « Arc-en-Ciel » à Rosny-sous-Bois



- 30 000 euros à APEEM pour l'EAJE « Turbul » à Montreuil-sous-Bois
- 23 750 euros à ASTI pour l'EAJE « Alphabébé » à Clichy-sous-Bois
- 14 800 euros au CERPE pour l'EAJE « d'Ici et de là » à Clichy-sous-Bois
- 40 500 euros à E2S SCOP PETITE ENFANCE pour l'EAJE « Aretha Franklin » à Montreuil-sous-Bois
- 31 500 euros à E2S SCOP Petite enfance pour l'EAJE « La Cabane aux étoiles » à Bobigny
- 8 250 euros à E2S SCOP Petite enfance pour l'EAJE « Solimômes » à Montreuil-sous-Bois
- 8 250 euros à E2S SCOP Petite enfance pour l'EAJE « Solimômes » à Bondy
- 27 000 euros à E2S SCOP Petite enfance pour l'EAJE « La P'tite Cabane » à La Courneuve
- 50 000 euros à Énergie multi accueil pour l'EAJE « multi accueil EMA » à Clichy-sous-Bois
- 11 500 euros à l'Établissement Petite Enfance Célestin Freinet pour l'EAJE à Montreuil-sous-Bois
- 46 575 euros à IEPC pour l'EAJE « Les Bobinos » à Pantin
- 62 100 euros à IEPC pour l'EAJE « Doubidou » à Aubervilliers
- 51 750 euros à IEPC pour l'EAJE « Scoubidou » à Aubervilliers
- 51 750 euros à IEPC pour l'EAJE « Pipoca » à Aubervilliers
- 51 750 euros à IEPC pour l'EAJE « Anne Sylvestre » à Saint-Denis
- 20 000 euros à Jardin Picou pour l'EAJE à Saint-Denis
- 20 000 euros au Cirque du Vent pour l'EAJE à Saint-Denis
- 20 000 euros à Ou tu crèche pour l'EAJE à Montreuil-sous-Bois
- 27 500 euros à SFM pour l'EAJE à Montreuil-sous-Bois
- 18 750 euros à SFM Accueil et développement pour l'EAJE « Apollinaire » à Stains
- 12 500 euros à SFM Accueil et développement pour la crèche familiale à Saint-Denis
- 25 000 euros à SFM Accueil et développement pour l'EAJE « Les trois rivières » à Stains
- 12 500 euros à SFM Accueil et développement pour l'EAJE « La Farand'île » à L'Île-Saint-Denis
- 30 000 euros à Solidarité Enfants SIDA à Bobigny
- 25 000 euros à ZIG ZAG pour l'EAJE à Montreuil-sous-Bois

- APPROUVE les conventions d'objectifs et de financement au titre de l'Appel à projets « Petite enfance et insertion » (2024-2026) avec les 18 gestionnaires relevant de l'ESS suivants : AGAPI, Une Nouvelle idée de la crèche@Noisy-le-Sec/Bondy, ASMAE, Association Gestion Globale Centre Socioculturel (AGGCS), Association Pour une Expérience Éducative Montessorienne (APEEM), Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (ASTI), CERPE, E2S SCOP Petite enfance, Énergie multi-accueil, Établissement Petite enfance Célestin Freinet, Institut d'Éducation et des Pratiques Citoyennes (IEPC), Jardin Picou, Le Cirque du vent, OÙ tu crèche, Solidarité Français Migrants (SFM), SFM Accueil et Développement, Solidarité Enfants SIDA et Zig Zag ;

- APPROUVE les conventions de subventionnement départemental en fonctionnement relatives aux établissements et services d'accueil d'enfants de moins de six ans, au titre de la sortie du dispositif d'aide abrogé, avec les 15 gestionnaires suivants : Ribambelle, AGAPI, Une nouvelle idée de la crèche@Noisy-le-Sec/Bondy, Association Vers la Vie Éducation des Jeunes (AVVEJ), Auteuil Petite Enfance, Bambino, Croix Rouge Française, Envoludia, Graine de Tipi, Jolis Mômes, Les Bambins de la Noue, Les microdoniens, Les Petits d'Homme, Mamans Poules et Ouistitis ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.